

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4,50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 11 SEPTEMBRE

Congrès socialiste de Tours

Il s'est terminé samedi et il n'était que temps : les auditeurs avaient fui complètement. Les organisateurs parlaient entr'eux sans contradiction ; c'était une « bavette » de famille, après le café. On a, tout de même, rédigé un manifeste général à l'adresse des socialistes de Navarre et de France. Il y a un peu de tout dans la pancarte qu'on doit afficher demain *in urbem et in orbem*. Les solutions politiques s'y mêlent aux solutions religieuses, économiques et sociales. C'est une olla-podrida, un hachis, un salmigondis, un salmis formulés par trois ou quatre maîtres d'école aidés d'une demi-douzaine de joyeux fumistes et voté à l'avenglette par une poignée de crétins.

Tout, là-dedans, est pêle-mêle. Lisez le chapitre relatif aux rapports futurs de l'Eglise et de l'Etat, le diable ne saurait décider si nos cadets veulent la rupture immédiate ou une gradation, une série de mesures préparatoires. D'une part, en effet, on trouve cet article : « Suppression du budget des cultes, de la messe épiscopale, dénonciation du Concordat et séparation de l'Eglise et de l'Etat. » Et, vingt lignes plus bas, quand vous croyez le divorce bien décidé et parfaitement accompli entre l'Eglise et l'Etat, les socialistes de Tours vous offrent cette demi-mesure singulièrement opportuniste : « Loi sur les associations comme préface de la séparation des Eglises et de l'Etat. » A quoi bon la préface quand le livre est déjà lu ?

Les contradictions abondent dans le *credo* des socialistes de Tours. Pour l'action politique, par exemple, et l'organisation de la propagande, ces messieurs proclament d'abord un principe qui doit les affranchir de toute sujétion ou contradiction bourgeoises. C'est celui-ci : « Affirmation plus indispensable que jamais de la nécessité de la lutte des classes ». Mais, un peu plus loin, ce dogme tranchant se trouve adouci par la clause suivante : « Latitude laissée aux groupes locaux du choix de la tactique et des moyens d'action pour la revendication des réformes ». Ainsi, d'une part, on affirme la lutte des classes, mais ce principe n'est qu'une blague, bonne tout au plus pour les vulgaires électeurs. Les malins des « groupes locaux » sont dûment avertis que, si leur ambition personnelle est en jeu, s'ils ont une bonne occasion de se faire élire, ils peuvent faire toutes les concessions et sceller toutes les alliances qui seraient commandées par une bonne entente de leurs intérêts propres.

Vous aurez une idée du sérieux que les meneurs du parti ouvrier apportent à l'étude des questions sociales en comparant quelques-unes des résolutions du congrès de Tours touchant la réforme de l'impôt et des lois sur l'héritage. Voici d'abord une première solution :

« Les communes et l'Etat recueillent les héritages en ligne collatérale, en désobéissance et en ligne directe dépassant 20,000 francs et ne peuvent les aliéner... »

Dans ce premier paragraphe, il est établi que l'Etat et les communes recueillent tous les héritages en ligne collatérale, et ce qui dépasse 20,000 francs dans les héritages en

ligne directe. Mais comment concilier ce qu'on vient de lire avec ceci :

« Retour à la commune ou à l'Etat pour constituer l'avois social collectif de tout héritage au 4^e degré. »

Dans ce second système, tout différent du premier, les socialistes admettent l'héritage, direct ou collatéral, jusqu'au 4^e degré. C'est une méthode tout à fait contraire à celle adoptée quelques lignes plus haut. Mais ce n'est pas tout. Voici une troisième solution :

« Etablissement de droits successoraux progressifs sur les héritages dépassant une somme à fixer ultérieurement, selon l'importance de ces héritages et le degré de parenté des bénéficiaires. »

Comprenez qui pourra ce que veulent les socialistes du congrès de Tours sur la question de l'héritage ! Tantôt ils fixent à 20,000 fr. le maximum de l'héritage, tantôt ils parlent d'une somme à « fixer ultérieurement » ; tantôt ils suppriment l'héritage en ligne collatérale, tantôt ils l'admettent dans une certaine mesure ; tantôt ils parlent du retour pur et simple à l'Etat des biens successoraux, tantôt il s'agit seulement d'un impôt progressif sur l'héritage...

Partout, la même incohérence. Ou lit sur la question des salaires :

« Salaire *intégral* pour un même travail, quel que soit le sexe du travailleur. »

Mais, plus haut, il était dit :

« L'exploitation des biens publics sera directe ou confiée à des familles ouvrières et à des syndicats de travailleurs qui, *un large salaire prélevé*, devront verser dans les caisses publiques le surplus du produit de leur travail. »

Qu'est-ce que « le surplus du produit du travail » ? On fournit à des ouvriers le capital : la terre ; ils la travaillent, l'Etat socialiste n'a pas le droit de prélever le revenu du capital. D'ailleurs, les travailleurs ne se laisseraient pas duper un fois encore ; ils s'apercevraient alors qu'on les a trompés en parlant de « salaire *intégral* »

Toutes ces résolutions du congrès de Tours attestent, chez les socialistes, un médiocre souci de la précision et de la sincérité. Ils lancent dans la circulation, un peu au hasard, un certain nombre d'idées, sans s'occuper si ces idées s'accordent entre elles. L'essentiel est que l'électeur se laisse prendre à l'appât copieux et qu'il accorde sa confiance aux pêcheurs en suffrage universel.

En tous cas, la farce est finie et nous voilà tranquilles pour quelques mois.

Merci, braves « Gugusses » du cirque socialiste tourangeau !

Élection législative du 9 septembre

Arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube)

Inscrits, 11,398 ; votants, 8,935.

MM. Robert, républicain..... 4,081 voix
Bachimont, rép. radical.... 3,364
Pedron, soc. révolutionnaire. 1,183
Godinot..... 122

(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Casimir-Perier, élu Président de la République.

Aux élections générales de 1893, M. Casimir-Perier avait été réélu député au premier tour par 6,857 voix contre 983 à M. Bonheur-Gornet, socialiste.

Terrible explosion à Malakoff (Paris)

Un grave accident, occasionné par la déflagration de gaz explosifs, s'est produit, hier matin, dans une glaisière située près la porte de Vanves, à Malakoff.

Les plus grandes précautions étaient prises, et, comme on avait constaté depuis peu de temps dans les parois d'une deuxième galerie récemment creusée la présence de *poches* d'air annonçant une agglomération plus ou moins considérable de gaz, on laissait chaque matin, une heure avant la descente des ouvriers, une lumière allumée au fond du puits, afin que sa combustion indiquât si l'on pouvait travailler en toute sécurité.

Donc le treuil était mis en mouvement et le contre-maître Charles Gangloff s'appretait à descendre quand une colonne de gaz enflammée s'élevait tout à coup du fond du puits, soulevait le malheureux ouvrier et le projetait à cinq mètres de l'orifice. Gangloff, tué sur le coup, a été horriblement mutilé. On retrouva un morceau du foie à trente mètres environ du lieu de l'accident, sur le trottoir de la rue Pierre-Larousse, et le bras gauche projeté dans une direction tout à fait opposée a été ramassé à cinquante mètres du puits.

Quatre autres ouvriers qui manœuvraient le treuil ont été grièvement blessés.

Deux d'entr'eux ont été immédiatement transportés à l'hôpital Broussais ; on craint qu'ils succombent à leurs blessures.

De l'exploitation de la glaisière, il ne reste plus rien : tout a été brisé, réduit en miettes, et les voliges formant la cabine du treuil et la toiture ont été projetées à des distances considérables.

La catastrophe d'Appilly

(Ligne du Nord)

Voici le texte de la note transmise au ministre de travaux publics par la Compagnie du Nord :

« Dimanche, vers 2 h. 1/2 du soir, au moment où le train express n° 415, qui part de Paris à midi 10 vers Bruxelles et Cologne, arrivait à la station d'Appilly, située entre Noyon et Chauny, une collision s'est produite.

« Le train express a rencontré une machine de manœuvre que le chef de gare avait engagée sur la voie sans la couvrir de la façon réglementaire, quoiqu'il connût l'heure du passage du train, et quoiqu'il lui ait été annoncé plusieurs minutes à l'avance par les cloches électriques manœuvrées depuis Noyon et par les électro-sémaphores placés à 1,800 mètres de là.

« Le malheureux agent a péri victime de son imprudence.

« Deux personnes de nationalité étrangère ont été tuées.

« Deux dames appartenant aux services de comptabilité de la Compagnie ont été tuées.

« Six personnes et trois agents de la Compagnie ont été blessés.

« Une dizaine de personnes ont reçu des contusions qui paraissent sans gravité et ont pu continuer leur voyage.

« Les dégâts matériels sont importants ; les

deux machines, le fourgon de tête et quatre voitures du train ont subi de fortes avaries.

« La circulation a été rétablie entre 9 heures et 10 heures du soir. »

Les dépêches du médecin de la Compagnie qui soigne les blessés concurremment avec les médecins locaux donnent l'assurance que l'état des victimes est satisfaisant et que l'on n'aura à déplorer aucune nouvelle mort. Le plus grièvement atteint est M. Pulsford.

D'après les dernières dépêches de Saint-Quentin, le nombre des morts dans la collision d'Appilly serait de 6 et 17 blessés, dont 2 grièvement.

RÉCIT D'UN TÉMOIN OCULAIRE

« L'accident s'est produit exactement à 2 h. 25. J'ai senti tout à coup un choc violent ; j'ai ouvert à la hâte la portière de mon wagon qui était à l'arrière du train, et j'ai constaté alors que les trois premiers wagons étaient complètement brisés. Le spectacle était navrant. C'étaient des cris de douleur qui parvenaient de cet amas de décombres. Certainement les blessés sont au nombre de plus de vingt ; pour les morts, j'en ai compté neuf. L'un d'eux, un avocat que j'ai reconnu, avait la tête complètement séparée du tronc.

« Je n'oublierai jamais l'horreur d'une telle scène. »

M. BARTHOU A APPILLY

Le ministre des travaux publics, qui se disposait à partir pour le Midi, se trouvait à la gare de Lyon lorsqu'il a appris l'accident d'Appilly. Il s'est immédiatement fait conduire à la gare du Nord pour se rendre à Appilly et procéder lui-même aux premières enquêtes.

M. Barthou est rentré à Paris hier dans la matinée.

INFORMATIONS

Inquiétudes sur Madagascar

On apprend subitement que le gouvernement a décidé d'envoyer à Madagascar M. Le Myre de Vilers porteur d'un ultimatum. La situation est devenue si critique que M. Larrouy a quitté Tananarive. Il est remplacé momentanément par M. Ranchot, mais c'est M. Le Myre de Vilers qui sera chargé de signifier aux Hovas la dernière proposition, avant la déclaration de guerre.

CHINE ET JAPON

L'amiral chinois Ting dégradé pour lâcheté et incapacité

L'amiral Ting, commandant la flotte du Petchili, lequel n'a pas empêché les Japonais de s'emparer d'une île voisine de Port-Arthur, a été dégradé pour lâcheté et incapacité et renvoyé à un commandement subalterne sur terre.

Les journaux chinois assurent que l'empereur et l'impératrice douairière ont repoussé avec indignation la proposition de Li-Hung-Chang en vue d'obtenir la médiation de l'Angleterre et de la Russie.

Un engagement

Londres, 10 septembre. — Une dépêche de Shanghai au *Times* annonce qu'un engagement a eu lieu à Ping-Yang entre les Chinois et les Japonais.

La dépêche ne donne pas d'autres détails.

Disette de l'armée chinoise

On annonce que les forces chinoises sont entourées par les Japonais dans le nord de la Corée. Elles sont sans vivres et on est obligé de tuer les chevaux de cavalerie pour nourrir les soldats.

D'après les nouvelles qui arrivent du Japon, tous les employés étrangers des arsenaux ont été renvoyés par suite du désir qu'a le gouvernement japonais de cacher les avaries reçues par ses navires.

L'incendiaire des forêts américaines

New-York, 10 septembre. — On a arrêté dans le Wisconsin un nommé Mical Ropeler. On croit tenir l'auteur du terrible incendie de forêts qui a brûlé entièrement plusieurs villages, dévasté toute une région et fait un nombre incalculable de victimes.

L'incendie se propage encore dans le Minnesota.

Les équipages de la flotte

Les dépôts et les bâtiments-écoles échappent aux ordres des chefs d'état-major pour passer sous le commandement des majors généraux.

Il est créé, à Paris, un conseil de perfectionnement des écoles des mécaniciens de la marine.

La limite d'âge pour l'admission à la retraite des officiers marins est abaissée de 55 à 50 ans.

Changement d'appellation des fourriers ordinaires, qui seront appelés matelots fourriers.

Une maison contre dix paires de bottines

Un procès singulier vient de se dérouler à Vienne (Autriche). Il s'agissait des exploits de deux jeunes chevaliers polonais, chevaliers d'industrie surtout, dont le nom ronflant avait fait pas mal de dupes dans le commerce viennois. Ces messieurs recevaient les créanciers qui les importunaient, à grands coups de cravache ou de pied, comme il convenait à de vrais seigneurs; mais le comble, c'est qu'ayant réussi à acheter, à crédit bien entendu, une maison valant 300,000 fr., ils la cédèrent à un cordonnier qui les poursuivait, pour le prix de dix paires de bottines. Le cordonnier, qui, évidemment perdit à ce marché, la vendit, à son tour, pour un billet de 40 florins.

Ce procès a vivement intéressé le public; il jette un jour curieux sur l'état d'âme du commerçant viennois, plus que tout autre, ébloui par les titres et les allures de grand seigneur.

BULLETIN FINANCIER

10 septembre 1894.

Le marché d'aujourd'hui manque un peu d'activité, mais les dispositions sont excellentes et les cours très fermes. En somme, c'est une séance de consolidation de la hausse.

Note 3 0/0 clôture à 104.32 après 104.20.

Bonne tenue des fonds étrangers.

De gros achats de primes sur l'Extérieure espagnole portent cette valeur de 68 3/4 à 68 7/8 et enfin à 69 fr., malgré la note plutôt pessimiste qui arrive d'Espagne d'où on signale des troubles en Navarre.

L'Italien s'avance à 82.40. Les grands établissements de crédit suivent l'impulsion générale. Le Foncier vaut 932 et la Société Générale est l'objet de bonnes demandes.

Nos grands chemins restent en hausse.

Le Suez cote 2,947.

En Banque, les transactions sont calmes.

Hausse des valeurs minières.

DR LAVIGERIE,

22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 11 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	12°
Midi,	768 m/m	au-dessus	19°
Hausse,	m/m		
Baisse,	m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	8°

SAUMUR

Mort subite

Nous savions, hier, l'événement qui occupe le quartier de Nantilly : la mort suspecte de M^{lle} X... Aujourd'hui, nous connaissons de nouveaux détails, mais ils sont tellement scandaleux que nous ne les communiquerons pas à nos lecteurs.

Il suffira de dire que, sur l'ordre de la justice, une autopsie légale a été pratiquée, ce matin, sur le corps de la demoiselle X... transféré à l'hospice, autopsie justifiant les soupçons. L'enquête continue et nous n'avons ni à donner notre avis, ni à révéler les circonstances de l'accident. Des révélations indiscretes ou simplement prématurées pourraient, à notre avis, sinon entraver, au moins gêner l'action du parquet.

AUX MANŒUVRES

Le 133^e est parti de Doué samedi à 5 heures du matin et s'est rendu dans les plaines faisant face au Coudray en passant par Montfort et Courchamps, où il a passé à 8 heures 35.

A 9 heures et demie, le 133^e était massé en colonne d'attaque et s'avancait sur les positions occupées par le 77^e. Après avoir fait déployer une ligne de tirailleurs, il a attaqué immédiatement. L'action a été menée très rondement.

A signaler une charge à la baïonnette qui, quoique sans réussite, faisait beaucoup d'effet; les coups de feu se succédaient sans interruption, mais aucun mouvement de retraite ni

offensif, soit d'un côté, soit de l'autre, ne s'est produit. L'action était terminée à 10 heures un quart.

Les deux régiments se sont ensuite rendus faire une grande halte de une heure sur le terrain même de l'action, à 500 mètres du Coudray et à 6 kilomètres de Brézé.

Le 133^e est arrivé à 4 heures 20 à Brézé, où étaient cantonnés les 1^{er} et 2^e bataillons, le 3^e étant cantonné à Fontevrault.

Le 77^e était à Saint-Cyr-en-Bourg.

Depuis le matin, 8 heures et demie, la pluie est tombée fine et serrée, ce qui a nui beaucoup au bon aspect de la tenue, car les routes étant très avant pleines de poussière, une boue fort glissante s'est formée et a rendu la marche très fatigante.

L'étape du matin peut varier de 30 à 32 kilomètres pour les bataillons arrêtés à Brézé, et de 30 pour le 3^e bataillon allant à Fontevrault.

L'accueil des habitants de Brézé a été cordial; chaque maison avait au moins dix soldats. Règle générale : tout le monde fait de son mieux pour soulager nos braves fantassins, et dans bien des maisons les braves femmes ont tenu à faire sécher elles-mêmes les tuniques complètement traversées par la pluie.

L'état sanitaire des deux régiments est satisfaisant.

Malgré la fatigue et le mauvais temps, les troupes ont toujours une excellente tenue et la bonne humeur ne fait pas défaut.

Sous-officiers classés pour des emplois civils ou militaires

Delbruyne, adjudant vaguemestre à l'École de cavalerie. A Saumur. Nommé le 6 juillet. Percepteur.

Vielle, ex-adjudant au 2^e chasseurs. A Saumur. Nommé le 1^{er} juin 1894. Expéditionnaire, administration centrale du ministère de la guerre.

Anfrère, ex-adjudant à l'École de Saumur. Au corps. Commis d'administration, Ecoles militaires.

Rousseau, ex-adjudant au 46^e de ligne. A Montreuil-Bellay. Inspecteur de la police municipale de Paris.

AVIS

MM. les Voyageurs et Employés de commerce de la ville de Saumur sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi soir 15 courant, à 8 heures 1/2, Café des Arts, salle du 1^{er}.

Produits d'impôts divers

Quelques chiffres amusants que nous donne la direction des contributions directes pour l'année 1893 :

L'impôt sur les vélocipèdes a produit 930 mille francs pour 432,276 bicyclettes.

L'impôt sur les Cercles a rapporté 4,400,000 francs pour 4,957 Cercles existant en France, avec un chiffre de 283,380 membres de Cercles.

Quant à la taxe sur les chiens, elle a donné 8,700,000 fr. pour 2,883,200 chiens.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Dimanche 16 septembre, N.-D. des Sept-Douleurs, 2^e fête patronale

Grand'messe à 8 heures.

A 2 heures : vêpres, sermon prêché par M. l'abbé Saudreau, premier vicaire à Saint-Pierre, et salut solennel.

Nécrologie

Le Journal de Maine-et-Loire annonce la mort de M. Janvier de la Motte, ancien député, conseiller général du canton de Châteauneuf.

Société Industrielle et Agricole d'Angers et de Maine-et-Loire

48^e Concours départemental d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine.

Nous avons l'honneur de rappeler aux fermiers, métayers et propriétaires que le 48^e concours d'animaux reproducteurs aura lieu à Angers, sous les quinconces du Jardin du Mail, le samedi 22 septembre 1894.

Les animaux devront être présentés au concours ledit jour, dès 8 heures du matin jusqu'à 40 heures au plus tard, pour être enregistrés et classés.

Les mâles entreront par la rue des Minimes, les femelles par la rue du Quinconce.

Les animaux devront être présentés au concours dans un état de propreté irréprochable.

Le jury entrera en fonctions à 11 heures et la distribution aura lieu à 2 heures, sous le kiosque du Mail.

Le Secrétaire général,

A. BOUCHARD.

ANGERS

La musique du génie

Nous croyons savoir qu'il est question de demander pour le régiment de génie qui va remplacer prochainement le régiment de pontonniers, une musique complète.

La musique du génie pourrait en effet doubler celle du 133^e régiment d'infanterie, et par suite les auditions du Mail deviendraient plus nombreuses.

Cette nouvelle serait bien accueillie à Angers.

La rareté du poisson

Les amateurs de la pêche, si nombreux à Angers qu'on peut à juste titre les appeler légion, se plaignent de la rareté du poisson dans les quatre rivières, la Loire, la Sarthe, la Mayenne et la Maine.

Cette rareté, assurent des témoins véridiques, est bien causée en partie par les commissionnaires de Paris, mais elle doit être attribuée surtout aux razzias des pêcheurs de

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

Le dîner terminé, M. Martelli lui offrit le bras; on prit le café au salon, et l'on envoya les petits jouer à la salle d'étude.

On pria Gilberte de se mettre au piano, car on la savait bonne musicienne.

Un instant Albéric se demanda avec effroi si elle n'allait point gratifier ses auditeurs d'une de ces lestes chansons qu'il l'avait entendue chanter aux Marnes. Mais Gilberte déclina l'invitation, prétextant sa fatigue, et comme elle était fort pâle et semblait, en effet, à bout de forces, Marie et Edmée, sur le conseil de leur mère, la conduisirent à sa chambre pour qu'elle se couchât.

Gilberte avait grand besoin de repos après deux journées agitées et une nuit passée en wagon; elle s'endormit rapidement, mais son sommeil fut pénible et hanté de cauchemars. Le lendemain elle s'éveilla avec la fièvre et ne put parvenir à se tenir debout.

Ce malaise dura plusieurs jours, ce qui fit que, le dimanche suivant, comme elle était encore faible et incapable de sortir, nul ne s'étonna de ne point la voir escorter la famille Daltier aux offices.

Pendant cette réclusion forcée, Gilberte fut à même d'apprécier, d'abord l'exquise bonté de sa tante qui la soigna avec une sollicitude touchante, puis le dévouement de ses gentilles cousines qui se privèrent de promenades et de plaisirs pour lui tenir compagnie.

Albéric seul demeura un peu froid; il serait la main de Gilberte soir et matin, s'enquerrait avec soin de sa santé, mais ne semblait pas, comme les autres, prendre à tâche de consoler la pauvre exilée.

La santé revint vite à celle-ci; elle retrouva ses fraîches couleurs et sa gaieté, mais non plus cette gaieté mordante et sceptique qu'elle avait chez M. Simiès.

VIII

Il y a plus de six mois que Mademoiselle Mauduit fait pour ainsi dire partie de la famille Daltier. Ce n'est plus la jeune fille athée, railleuse et frivole qu'a élevée M. Simiès.

Gilberte est croyante, Gilberte est presque fervente; le miracle s'est opéré doucement,

lentement, dans ce milieu adorablement bon et pur.

Le deuxième dimanche après son arrivée à Marseille, Gilberte vit entrer chez elle ses cousines prêtes à partir pour la messe.

— Tu n'es pas habillée? nous t'avions bien dit que l'office est à dix heures. Dépêche-toi.

— Je sais bien, mais...

Et devant le regard candide et étonné des fillettes, Gilberte, rouge et confuse, a pris son chapeau, ne voulant pas être pour elles un sujet de scandale.

Elle n'osait pas non plus, le soir, à l'heure de la prière faite en commun, s'éclipser sans bruit comme une païenne qu'elle était. Elle s'agenouillait aussi, et, si elle priait pas, du moins elle n'étonnait personne.

Puis, un jour, il lui tomba sous la main le premier volume de ce bel ouvrage de Bougaud : « Le Christianisme et les temps présents. » Un sourire incrédule aux lèvres, elle l'ouvrit machinalement au chapitre : « De la vraie nature de Dieu » et elle lut. Et ces vérités si nettement expliquées, et cette logique impossible à nier, et ce style noble et élevé, tout cela l'entraîna si loin qu'elle passa plusieurs heures à dévorer ces pages, et quand

Madame Daltier, inquiète de son absence prolongée, vint la trouver :

— C'est beau, lui dit Gilberte sans relever la tête, c'est beau.

N'osant interrompre cette lecture qu'elle attribuait à une grâce soudaine d'en haut, Madame Daltier s'assit à côté d'elle sans parler.

Quand Gilberte ferma le livre avec un soupir, elle dit à sa tante :

— Prêtez-le moi, je vous en prie, je serai heureuse de le terminer.

— Bien volontiers, ma chère enfant, mais ceci est une lecture nouvelle pour vous et peut-être peu intéressante.

— Au contraire, ma tante.

Et, songeuse, elle ajouta :

— Pourquoi ne m'a-t-on jamais mis de ces choses-là entre les mains? je ne serais pas ce que je suis. On m'a fait lire du Renan, du Voltaire, du Darwin, du d'Alembert, du Henri Teine, mais jamais de controverse. Laissez-moi achever ce livre-là, car je sens que la vérité est ici.

Après les cinq volumes de Bougaud ce furent ceux plus abstraits mais non moins beaux de Nicolas. Et un jour vint où, émue et suppliante, elle dit à sa tante :

profession qui, la nuit, vont tendre des filets à mailles bien serrées ne laissant échapper aucun poisson, même les plus petits.

Bien plus, dit le *Maine-et-Loire*, ces braconniers aquatiques, par une cupidité imprévoyante, car elle tourne contre leurs intérêts, ne prennent pas le soin de rejeter le frétin dans l'eau, ils le laissent tomber sur le sable des grèves où l'on en voit de véritables monceaux.

A quoi pensent donc les inspecteurs et les gardes des rivières, s'ils ne veillent pas à l'exécution des lois contre le dépeuplement de leurs domaines ?

Un scandale à la gare de Vézetz

Dimanche, à 10 heures 47 du matin, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, un train composé d'une longue file de wagons emportait un nombre considérable de voyageurs, dont les uns se rendaient à Bléré, pour assister aux fêtes du Comice agricole, et les autres s'arrêtaient à la station de Vézetz, localité où, ce même jour, avait lieu la bénédiction de deux cloches; cette cérémonie devait être prêchée par Son Em. le cardinal Meignan.

A l'arrivée du train à la station de Vézetz, les voyageurs pour cette localité, après être descendus de voiture, attendaient sur le quai de débarquement que le train fût passé, pour traverser la voie et sortir de la gare. Sur le quai se trouvaient plusieurs ecclésiastiques, parmi lesquels on distinguait M. l'abbé Brun, archiprêtre de la cathédrale de Tours.

Dans les wagons contenant les voyageurs pour Bléré se trouvait une Société de gymnastique qui, voyant ces vénérables ecclésiastiques, se mirent à les insulter en poussant des *couac, couac*, accompagnés de paroles inconvenantes. MM. les ecclésiastiques répondirent par un rire de dédain. Mais les personnes présentes ne pouvaient contenir leur indignation, et chacun disait : « Voilà ce qu'on fait aujourd'hui de notre jeunesse, la jeunesse de l'avenir ! »

Cela promet.

La planète Mercure

Le 3 septembre, la planète Mercure a commencé une révolution céleste qui sera fort intéressante.

En effet, elle se trouve juste derrière le soleil, devant lequel elle passera le 10 novembre prochain, dans 60 jours.

Le toutes les planètes connues, Mercure est celle qui tourne le plus rapidement autour du soleil. Ses mouvements actuels en sont la preuve.

En effet, pendant les 60 jours qui nous séparent de son prochain passage, elle s'approchera de nous de plus de 100 millions de kilomètres, mais elle en sera encore assez éloignée pour qu'on ne puisse la voir sans le secours d'une lunette à verre coloré.

— Instruisez-moi, je vois que je suis une ignorante.

Ce fut avec joie que Madame Daltier entreprit l'éducation religieuse de sa nièce; mais il arriva qu'elle fut prise à ce moment d'une extinction de voix qui dura plusieurs semaines.

Elle ne voulut pas se faire remplacer par ses filles: il fallait une voix plus persuasive, un jugement plus sûr, pour achever l'œuvre commencée par les livres.

— Albéric sera votre professeur de théologie, si cela ne vous ennuie pas, dit-elle à la jeune fille, et il s'acquittera mieux que moi de cette tâche, car il est doué d'une éloquence peu ordinaire.

Et à dater de ce jour, après les heures consacrées à ses travaux d'ingénieur, Albéric Daltier apprenait à Gilberte cette sublime doctrine enfermée en un tout petit et modeste livre que tant d'hommes ont oublié de notre temps, et qu'elle-même ne connaissait pas.

Après l'instruction religieuse ils philosophaient souvent, car Gilberte était une intelligence avide et chercheuse, pouvant plonger à de grandes profondeurs.

À la fin, Albéric était devenu pour elle plus

Pour se faire une idée de la distance à laquelle elle se trouve encore en ce moment, il ne faut pas oublier que son volume dépasse le double de celui de la lune.

On ne verra à Paris que le commencement du phénomène et dans des conditions très mauvaises. En effet, la planète n'entrera sur le disque du soleil que vingt minutes avant son coucher.

État-civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 10 septembre. — Armand Dellac, maréchal-des-logis, moniteur d'escrime à l'École de cavalerie, a épousé Joséphine-Léonie Boudier, couturière, à Saumur.

DÉCÈS

Le 8 septembre. — Auguste Lecomte, voyageur de commerce, 35 ans 1/2, époux de Julia Remons, rue de la Croix-Verte, 34.

Le 10. — Louise-Clémence Picard, couturière, 26 ans 1/2, célibataire, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 55.

Représentation de gala

M. L. Baudet, maire de Châteaudun, donne avis que, le mercredi 19 septembre, une soirée de gala sera offerte par la ville de Châteaudun à M. le Président de la République, au Théâtre.

Un certain nombre de places pourront être mises à la disposition du public.

Les demandes devront être adressées à la Mairie dans le plus bref délai, le nombre des places disponibles étant entièrement limité. Les places seront rigoureusement personnelles et feront l'objet d'un contrôle sévère.

Le prix des places disponibles est ainsi fixé : Fauteuils et stalles d'orchestre, fauteuils de balcon, avant-scène de 1^{re} galerie, 20 fr.; stalles de 1^{re} galerie, 15 fr.; stalles de parterre, 10 fr.; parterre, 6 fr.; 2^e galerie de face, 6 fr.; 2^e galerie de côté, 5 fr.; amphithéâtre, 4 fr.

La tenue de soirée est de rigueur pour toutes les places, à l'exception de celles du parterre, de la 2^e galerie et de l'amphithéâtre.

Le programme de la représentation donnée avec le concours des artistes de l'Opéra et de la Comédie-Française, sera publié ultérieurement.

Compagnie d'Orléans

UNE JOURNÉE AUX BORDS DE LA MER

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 15 septembre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

qu'un maître, un ami, un guide auquel elle ne craignait jamais de s'adresser pour avoir un conseil, auquel elle disait tout.

Elle n'avait rien à cacher, et elle lui raconta toute sa vie passée.

Il frémit en songeant combien eût pu être dévoyée cette riche nature, cette âme qu'il comparait en lui-même à un diamant brut qu'un peu de travail rendrait splendide.

Il reconnut avec une satisfaction délicate que cette enfant, aussi franche que l'or, n'avait point perdu l'heureuse ignorance de la jeunesse, que le mal avait glissé sur elle sans la ternir.

On lui avait appris à tout nier, tout flétrir, tout railler: elle en avait souffert sans s'en rendre compte. A présent il lui apprenait au contraire à croire, à bénir et à respecter les choses bonnes et saintes.

Et elle l'écoutait chaque jour avec ravissement, sa tête appuyée sur sa main, ses yeux sur les siens, et elle sentait qu'il lui disait la vérité et qu'il voyait plus loin et plus haut que tous.

(A suivre.)

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, le Poulignen, Batz, le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 8 fr. ; 3^e classe, 5 fr. 50.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 5 fr. 50 ; 3^e classe, 3 fr. 50.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 16 septembre, à 8 h. 50 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 h. 59 du matin.

La distribution des billets a commencé le lundi 10 septembre.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 14 septembre.

NOTICE SUR L'ASSIETTE de la Contribution mobilière

La contribution mobilière est un impôt de répartition. D'après nos traditions nationales, cet impôt, pour être exigible, doit être consenti et réparti par les mandataires des citoyens qui doivent le payer. La loi de finances, votée chaque année par les députés, assigne à chaque département le contingent qu'il aura à fournir. La répartition de ce contingent est faite entre les arrondissements par le Conseil général et sa sous-répartition entre les communes, par les conseils d'arrondissement, d'après le nombre des contribuables passibles de la taxe personnelle et d'après les valeurs locatives d'habitation.

C'est la détermination, par commune, du nombre des cotes personnelles et du chiffre des valeurs locatives imposables, préalablement arrêtés, pour la distribution du contingent communal entre les contribuables, qui forme la base de toute répartition. De cette façon, la répartition à ses divers degrés se réduit à une simple opération arithmétique. Mais il suffit que la base d'opération soit faussée dans une commune, pour altérer tous les contingents et entacher d'erreur les cotes individuelles.

Pour obvier à cela, le législateur s'est préoccupé, avec une attention des plus minutieuses, de l'organisation et du fonctionnement des commissions communales de répartition. Il n'a guère donné, en cette matière, aux Conseils municipaux d'autres attributions que la présentation de candidats aux fonctions de répartiteurs et le droit de réclamer contre le contingent assigné à la commune. Il a conféré aux contribuables le droit traditionnel d'arrêter eux-mêmes les bases de la répartition, jugeant, non sans raison, que nul ne saurait apporter à ce travail un soin plus attentif que les intéressés, dûment éclairés sur leurs devoirs.

Il a fixé le nombre des répartiteurs à sept, réservant deux places, de droit, à la municipalité, représentée: par le maire et l'adjoint, dans les communes de moins de 5,000 âmes; par deux conseillers, dans les communes plus populeuses. Les cinq commissaires pris en dehors de la municipalité sont choisis parmi les propriétaires fonciers de la commune: trois parmi les domiciliés; deux parmi les forains. Cette commission de sept membres est ainsi formée de trois éléments, dont aucun ne peut avoir, par le nombre, la prépondérance sur les deux autres. Comme membres de droit, le maire et l'adjoint font partie de la commission pendant toute la durée de leurs fonctions. Les cinq autres répartiteurs sont remplacés tous les ans. Ils doivent être choisis parmi les citoyens capables. Sous ce rapport, dans les petites communes, les éligibles peuvent offrir les meilleures garanties, parce que là, mieux qu'ailleurs, ils connaissent l'agencement et la valeur locative des diverses parties de l'habitation de chacun de leurs concitoyens. On conçoit qu'ils ne siègent pas deux années de suite, par ce que la commission qui aurait lésé les intérêts de certains contribuables, offrirait, lors des réclamations, beaucoup moins de garanties d'impartialité qu'une commission

nouvelle, pour le redressement des erreurs commises.

La loi a imposé aux répartiteurs l'obligation de délibérer en commun, à la majorité des suffrages, et frappé de nullité toute délibération prise par une commission qui ne compterait pas cinq membres présents. Elle leur a donné pour auxiliaire un contrôleur des contributions directes, à la fois pour les assister, pour tenir toutes les écritures et pour assurer l'égalité proportionnelle dans la répartition de l'impôt.

La tâche de la commission consiste surtout à déterminer exactement les valeurs locatives servant de base à la répartition individuelle. Cette évaluation du loyer imposable n'a pas été abandonnée à l'arbitraire et à la fantaisie. La base unique de la cote mobilière, c'est, pour chaque contribuable « la valeur locative des parties de bâtiments consacrées à l'habitation personnelle. »

Dans les villes, cette valeur locative est généralement celle du loyer intégral; exception faite, pour les patentables, de la portion affectée aux locaux consacrés au commerce et à l'industrie.

Dans les campagnes, l'exception s'étend, comme privilège, à tous les bâtiments d'exploitation rurale, spécialement affranchis de l'impôt mobilier, tout aussi bien que les cours et jardins.

Cette double exemption d'impôt, en faveur de la propriété rurale, est accordée par la loi à titre d'encouragement à l'agriculture. Mais il faut reconnaître que c'est plutôt un mode de péréquation basé sur la différence notoire du revenu d'une habitation rurale, comparé à celui d'une habitation urbaine. La propriété urbaine rapporte en effet énormément plus que la propriété rurale, celle-ci exigeant l'aménagement de tout un groupe, plus ou moins important, de bâtiments d'exploitation. Une raison meilleure encore, c'est que l'on ne peut qualifier de bâtiments consacrés à l'habitation personnelle: des étables, soues, écuries, caves, greniers, pressoirs, celliers, etc., non plus que des cours et jardins. Autre remarque importante à relever: bien souvent, ces annexes ont plus de valeur que l'habitation personnelle.

Dans les bourgs et villages, il n'est guère d'habitations qui ne soient disposées en vue d'une exploitation rurale quelconque et qui n'aient pour complément indispensable des bâtiments de servitudes et un ou plusieurs jardins. C'est à la commission de répartition qu'il appartient d'apprécier la valeur locative de l'habitation dans son ensemble, si le chiffre n'en est pas établi par un bail; de déduire du loyer total la valeur locative des parties de l'immeuble affranchies de l'impôt, pour déterminer le loyer qui doit servir de base à la répartition individuelle, ainsi qu'à la fixation des contingents des arrondissements et des communes. (A suivre.)

L'estomac est le roi de l'économie; il a besoin de nos soins incessants si nous voulons qu'il fonctionne bien. Il est prouvé que les Pilules Suisses sont le meilleur remède contre tous les troubles des fonctions digestives.

Curiosité littéraire

La *Nouvelle Revue*, dirigée par M^{me} ADAM, commencera, le 15 septembre, la publication du nouvel ouvrage de PIERRE LOTI: « LE DÉSERT » suivi immédiatement de « JÉRUSALEM ».

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 3/4 Rideau, 8 h. 1/4

Tournées Frédéric ACHARD

MERCREDI 12 Septembre 1894

IMMENSE SUCCÈS!

UN FIL A LA PATTE

Pièce en 3 actes, de M. G. Feydeau.

ON COMMENCERA PAR:

UN BAIN DE MÉNAGE

Vaudeville en 1 acte, de M. G. Feydeau.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR
Séance du 9 Septembre 1894

Versements de 60 déposants (14 nouveaux)
21,022 fr.
Remboursements, 9,710 fr. 22
La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

BOURSE DE PARIS

Du 11 Septembre 1894

3 0/0	104	93
3 0/0 amortissable	101	65
3 1/2	108	90

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

MAI-SEPTEMBRE 1894

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Evaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 0/0 pour chaque membre de la famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes

payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 40 0/0 du prix total du billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Avis. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et C^{ie}, 5, rue Falatine, Paris

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale. 13 fr.

SOMMAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 1894

Le bas-relief du nouveau Muséum, (1 grav.), M. Thiébaud-Sisson. — Comment on fait une prise de tabac, M. Emmanuel Ratoin. — La Côte d'Azur (suite), M. Jules Gourbault. — Les essais du Kabyle (Voyage à travers l'Iroise (suite et fin), M. Léo Dex. — La partie d'échecs (1 grav.), M. M. — Silhouette, (la famille Papillon), M. Hocoucy. — Les étapes de la bicyclette, (8 grav.) (suite et fin), M. Jules Marcadet. — La voix des bêtes, M. B. Saint-Marc. — Le panier de raisins (chronique légeoise), (1 grav.), M. Adolphe Aderer.

Le Musée des Familles (59^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1^{er} septembre 1894 :

Le lion de Camors, par L. de Caters. — Conte de Carême, par Aud. Thériel. — Visite à la Trappe de Soligny, par Louis Rivière. — Science en Famille, par L. Balazard. — La ligue de Souabe, par W. Hauff, traduction de Lavallé. — La Société des Sciences récréatives. — Les Galetés du mois, par Willy. — Léon de trop, par Arth. Bourliac. — Mosaïque, par E. Müller.

Illustrations par J. Girardet, J. de la Mezières, Gless, Habertin, Godelroi, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an, 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie CH. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

Marché de Saumur du Samedi 8 Septembre

Froment-commerce, l'hectolitre	14	—	Beuf 160, vache, kil.	1	80
id. halle (moyenne)	13	70	Veau	—	2 20
Méteil	10	60	Mouton	—	2 40
Seigle	7	45	Porc	—	2
Orge	9	—	Poulets la couple	3	75
Avoine	8	—	Dindonneaux	11	—
Sarrasin	15	—	Canards	4	50
Haricots blancs	32	—	Oies	9	—
Haricots rouges	32	—	Beurre le kilog.	2	20
Fèves	—	—	Œufs la douzaine	1	—
Noix	10	—	Foin, la charretée de	780	kilog. 50
Châtaignes	—	—	—	—	50
Sel les 100 kil.	15	—	—	—	30
Son	13	—	—	—	125
Pommes de terre, la barrique,	10	—	—	—	—
Farine, la ensasse de 157 kilog.	43	—	—	—	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	—	—	—	—
id. 2 ^e id. 0 ^{fr} . 30 "	—	—	—	—	—
id. 3 ^e id. 0 ^{fr} . 28 "	—	—	—	—	—

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 120 à 140
Champigny	140 à 160
Varrains	100 à 120
Bourgueil	100 à 130
Restigné	100 à 120
Ghiron	100 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 95 à 100
Ordinaires, environs de Saumur	80 à 90
Saint-Léger et environs	80 à 90
Varrains et environs	80 à 90
Le Puy-Notre-Dame et environs	70 à 80
La Vienne	60 à 70

Le Gérant, L. DELAUNAY.

AVIS

LES HÉRITIERS de M^{me} veuve OUVRARD née GUILBERT, décédée il y a deux mois à Paris, rue de Chabrol, sont priés de faire connaître leur adresse à M. RIVET fils, contentieux, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, ou à M^{me} MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE
Une jolie petite Maison de campagne
Avec jardin et caves

Située à Beaulieu, commune de Dampierre, sur la route de Fontevrault et à 2 kilomètres de Saumur.

Pour plus de détails, voir les affiches; et, pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^{me} BRAC, notaire à Saumur.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours du Collège
Leçons particulières
M^{me} BONIFAS
8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

Petites Vaches Bretonnes

CHEVAUX
De luxe et de camion
Excellents Fromages St-Fiacre - 48 Médailles
S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET
FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

ON DEMANDE un bon jardinier et connaissant bien la taille des arbres pour le 1^{er} octobre prochain. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^{re} BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine
La Grande
Presqu'île du Thoureil
Située commune des Rosiers

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, trois hectares de terre labourable et vingt-cinq hectares environ de prés et pâturages.

S'adresser à M^{re} BEAUMONT, notaire.

UN CAISSIER comptable muni des meilleures références désire trouver un emploi de quelques heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsis, etc., etc.
Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LÉONORE ANDRÉ, Médecin-Spécialiste, ex-Phlébotomiste-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN P^r ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES P^r FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à **35 FRANCS**

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles.	90 et 1 50	Crème foie gras truffée,	75, 1 10, 2 25
Confit d'oie, de dinde ou de canard.	—	Pâtés foie gras truffés,	95, 1 90 à 4 50
Poulet à la gelée.	1 90 à 4 90	Mauviettes au foie gras,	2 25 et 3 25
Tripes mode de Caen.	75, 1 20 et 2 25	Andouillettes truffées,	1 20
Tête de veau.	95, 1 50 et 2 90	Saucisses Rossini,	1 20
Conserves à réchaud (toutes les sortes)	—	SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.	—

Fromages en boîtes : Pont-Lévêque, Camembert et Fin de siècle
Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre **0.35**, la pièce (225 litres) **68 fr.** droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre **0.40**, la pièce (225 litres) **80 fr.** droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. **1.50** le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — **1.75** — —
Armagnac, 50 — **2.00** — —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Môtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRÉ.